



OIC/ST-16(37)/2022

001303

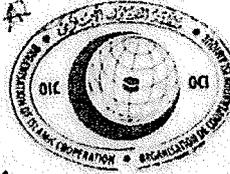
Djeddah, le 20 APR 2022

Le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) présente ses compliments à tous les Etats membres et Universités parrainées par l'Organisation et a l'honneur de faire savoir que la République populaire de Chine offre dix (10) bourses d'études, dans le cadre du Programme d'échanges éducatifs de l'OCI, aux étudiants intéressés des Etats membres de l'Organisation, pour l'année universitaire 2022-2023.

Le formulaire de demande d'une bourse et la portée, les termes et les conditions d'obtention de ces bourses sont joints à la présente. De plus amples détails peuvent être obtenus sur le site Web : www.campuschina.org. Les formulaires de demande dûment remplis, accompagnés de copies des certificats et documents pertinents, doivent parvenir au Secrétariat général de l'OCI au plus tard le 2 Mai 2022 sur le courrier électronique suivant : scholarship@oic-oci.org.

Les États Membres et les universités parrainées par l'OCI sont invités à faire circuler cette information au profit des étudiants intéressés, désirant bénéficier de ces bourses d'études.

Le Secrétariat général de l'OCI saisit l'opportunité qui lui est ainsi offerte pour renouveler aux États membres et aux universités parrainées par l'Organisation les assurances de sa très haute considération.



A :

(I) Tous les États membres de l'OCI.

(II) Universités parrainées par l'OCI :

1. Université islamique internationale de Malaisie (IIUM), Kuala Lumpur.
2. Université islamique du Niger (IUN), Niamey.
3. Université islamique de Technologie (IUT), Dacca, Bangladesh.
4. Université islamique en Ouganda (IUIU), Kampala.